

Plan d'actions bisannuel 2025 – 2026

Novembre 2025



Plan d'actions bisannuel 2025 – 2026

SOMMAIRE

Introduction.....	3
Gouvernance	3
État de conformité des périmètres.....	3
Moyens humains et budgets alloués	4
Ressources humaines.....	4
Formation	4
Budget.....	5
Actions planifiées sur 2025 et 2026.....	5

Plan d'actions bisannuel 2025 – 2026

Introduction

Conformément à l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, le Groupe BPCE a élaboré un schéma pluriannuel sur la période 2025-2027 pour la mise en accessibilité des services numériques de l'ensemble de ses entités, dont CEGC.

Afin d'assurer la mise en œuvre de ce schéma pluriannuel en cohérence avec le niveau de maturité de chaque entité du Groupe BPCE, chacune d'elle doit décliner ce schéma en plan d'actions.

Ainsi, le présent plan d'actions bisannuel de CEGC concerne les années 2025 et 2026. Il définit à son échelle, en cohérence avec les ambitions définies par le Groupe BPCE :

- Le périmètre d'actions et son état de conformité,
- Les moyens humains et budgets alloués pour la mise en œuvre des actions à réaliser,
- Le calendrier des actions planifiées.

Le plan d'actions peut être mis à jour au cours de l'année dans le cadre de la gouvernance en place et fait l'objet d'un bilan à son issue.

Gouvernance

La gouvernance de la mise en accessibilité du Groupe BPCE repose sur une filière Accessibilité créée afin de :

- Veiller à la conformité réglementaire.
- Définir les ambitions du Groupe et les actions prioritaires à mener, suivre et piloter l'application des normes d'accessibilité par toutes les entités du Groupe.
- Améliorer l'expérience utilisateur des clients et collaborateurs du Groupe BPCE.
- Permettre une efficacité opérationnelle.

Cette filière est constituée de plusieurs acteurs qui portent ensemble les enjeux du handicap et de l'accessibilité numérique.

Parmi ceux-ci, le référent accessibilité local est le point d'entrée de l'entité pour garantir la conformité et l'amélioration continue de l'accessibilité numérique. En lien avec les autres acteurs de la filière Accessibilité du Groupe, il a pour principales missions de :

- Veiller au respect des normes d'accessibilité.
- Piloter la mise en accessibilité.
- Sensibiliser les différents services (achats, informatique, communication, ressources humaines, etc.) aux exigences d'accessibilité numérique.

Etat de conformité des périmètres

Comme indiqué dans le schéma pluriannuel du Groupe BPCE, son champ d'application défini à date est le suivant :

Plan d'actions bisannuel 2025 – 2026

- Grand public : sites institutionnels.
- Clients « particuliers » : sites et espaces clients web, contrats et documents numériques.
- Clients « entreprises » : sites et espaces clients web, contrats et documents numériques.

Pour l'année 2025, les actions de mise en accessibilité des services numériques de CEGC couvrent le périmètre suivant :

Nom du service	URL	Public cible	Conformité	Taux de conformité
Site institutionnel	http://www.c-garanties.com	Grand public Clients particuliers Clients entreprises	Partielle	65,7 %
Extranet dédié aux Constructeurs de Maisons Individuelles (CMI)	https://www.garanties-cmi.com	Clients entreprises	Non conforme	Audit en cours
Extranet dédié aux clients en Garanties Loyers Impayés (GLI)	https://espaceclient-qli.c-garanties.com	Clients entreprises	Non conforme	36,1 %
Extranet dédié aux clients en cautions de marché	https://www.cautiondemarche.com	Clients entreprises	Non conforme	22,7 %
Extranet « E-Cau »	https://e-cau.d.bbg/	Réseau des Banques Populaire et Réseau des Caisses d'Epargne	Non conforme	Audit en cours
Extranet dédié aux clients en Pack Travaux Socamab	https://www.socamab-packtravaux.fr/	Clients entreprises	Non conforme	Audit en 2026

Moyens humains et budgets alloués

Ressources humaines

Les ressources humaines pour la mise en accessibilité des services numériques du Groupe BPCE correspondent à ce jour aux membres de la filière Accessibilité dont font partie les deux référentes accessibilité locales de CEGC, avec la contribution à temps partiel de plus de 50 personnes.

Les collaborateurs de CEGC seront mobilisés ponctuellement en fonction de leurs compétences et dans le cadre des actions planifiées.

Formation

Afin d'assurer une accessibilité optimale et pérenne de ses services numériques, CEGC s'assure de la montée en compétences de ses équipes.

Ainsi, les sessions de formation sont axées sur les thématiques suivantes :

Plan d'actions bisannuel 2025 – 2026

- Pour l'année 2025
 - Rédiger et publier des contenus web accessibles
 - L'accessibilité numérique à toutes les étapes d'un projet
 - Budget alloué : 1 k€
- Pour l'année 2026
 - Déploiement d'une formation en ligne « Sensibilisation à l'accessibilité numérique »
 - Déploiement d'une session « Piloter et tester l'accessibilité »
 - Budget alloué : 10 k€

L'ensemble des collaborateurs de CEGC sera par ailleurs régulièrement sensibilisé aux enjeux du handicap et de l'accessibilité numérique.

Budget

L'enveloppe budgétaire globale CEGC dédiée à la réalisation des actions planifiées dans le présent plan est de :

- Pour l'année 2025 : 90 k€
- Pour l'année 2026 : 160 k€

Actions planifiées sur 2025 et 2026

Action	Responsable	Échéance	Avancement	Résultats et Commentaires
Gouvernance				
Formalisation de la fiche « Référent local CEGC pour l'accessibilité »	Cheffe de projet « mise en accessibilité »	T4 2025	Réalisé	-
Intégration des réclamations liées à l'accessibilité dans la procédure de gestion des réclamations de CEGC	Responsables applications Responsable du processus des réclamations	T2 2025	Réalisé	-
Évaluation des besoins humains et financiers pour l'accessibilité numérique en 2026	Référents et équipes projets concernés	T4 2025	En cours	Process annuel
Plan d'actions annuel				
Rédaction du bilan de l'année 2025	Cheffe de projet « mise en accessibilité »	T1 2026	À faire	Process annuel
Élaboration du plan d'actions annuel 2026	Cheffe de projet « mise en accessibilité »	T4 2025	En cours	Process annuel
Socle de compétences				
Définition d'un plan de formation dédié à l'accessibilité numérique	Responsable handicap Responsable formation	T4 2025	Réalisé	-

Plan d'actions bisannuel 2025 – 2026

Révision des processus de recrutement des profils susceptibles d'œuvrer à la mise en accessibilité numérique	Responsable handicap Responsables Ressources Humaines	T1 2026	En cours	Pour les offres concernées, à partir du 01/01/2026
Ajout dans les fiches de postes éligibles de compétences techniques en lien avec l'accessibilité numérique	Responsable handicap Responsables Ressources Humaines	T1 2026	En cours	Lors des révisions des fiches de poste, à partir du 01/01/2026
Achats et relations prestataires				
Intégration des exigences sur l'accessibilité numérique pour les achats de services numériques en lien avec les directives de BPCE	Juridique et Gouvernance CEGC	T4 2026	En cours	-
Mise en accessibilité - Outils de conception des sites				
Test et déploiement des processus cibles et du kit d'outils pour l'accessibilité « by design » des projets numériques	Responsables applications Équipe projet	T3 2025	Réalisé	Utilisation de 4 notices d'accessibilité
Mise en accessibilité - Projet Nouga (applicatif GABA)				
Prise en compte de l'accessibilité « by design » pour le projet	Responsable application Équipe projet	2026	En cours	-
Mise en accessibilité - Site institutionnel				
Audit de conformité au RGAA*	Responsable application	T1 2025	Réalisé	-
Définition d'un plan de remédiation/amélioration de l'accessibilité numérique	Responsable application	T1 2025	Réalisé	-
Remédiation des problèmes d'accessibilité numérique	Responsable application Équipe projet	T2 2025	Réalisé	65,7 % de conformité en 2025
Rédaction de contenus et création de nouvelles pages en version accessible	Responsable application Équipe projet	2025 et 2026	En cours	Bonne pratique permanente
Mise en accessibilité - Site Cautions de marché				
Audit de conformité au RGAA*	Responsable application	T4 2025	En cours	-
Définition d'un plan de remédiation/amélioration de l'accessibilité numérique	Responsable application	T1 2026	A faire	-
Remédiation des problèmes d'accessibilité numérique	Responsable application Équipe projet	T4 2026	A faire	-
Mise en accessibilité - Site Constructeurs de Maisons individuelles				
Audit de conformité au RGAA*	Responsable application	T4 2025	En cours	-
Définition d'un plan de remédiation/amélioration de l'accessibilité numérique	Responsable application	T1 2026	A faire	-
Remédiation des problèmes d'accessibilité numérique	Responsable application Équipe projet	T3 2026	A faire	-

Plan d'actions bisannuel 2025 – 2026

Mise en accessibilité - Site Garanties Loyers Impayés				
Audit de conformité au RGAA*	Responsable application	T4 2025	En cours	-
Définition d'un plan de remédiation/amélioration de l'accessibilité numérique	Responsable application	T1 2026	A faire	
Remédiation des problèmes d'accessibilité numérique	Responsable application Équipe projet	T3 2026	A faire	-
Mise en accessibilité - Site E-Cau				
Audit de conformité au RGAA*	Responsable application	T4 2025	En cours	-
Définition d'un plan de remédiation/amélioration de l'accessibilité numérique	Responsable application	T2 2026	A faire	-
Remédiation des problèmes d'accessibilité numérique	Responsable application Équipe projet	T4 2026	A faire	-
Mise en accessibilité - Site Pack travaux Socamab				
Audit de conformité au RGAA*	Responsable application	T4 2026	A faire	-
Définition d'un plan de remédiation/amélioration de l'accessibilité numérique	Responsable application		A faire	-
Remédiation des problèmes d'accessibilité numérique	Responsable application Équipe projet		A faire	-

* RGAA : le Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité permet de contrôler l'accessibilité d'un site et de ses contenus suivant les normes internationales de l'accessibilité numérique. Il définit une méthode technique et propose un cadre opérationnel de vérification de la conformité aux exigences d'accessibilité (comportant 106 critères de contrôle RGAA incluant une moyenne de 2,5 tests par critères).

Plan d'actions bisannuel 2025 – 2026

Versions du document

Version du document	Date de publication	Commentaire
Version initiale	30/11/2025	

Compagnie Européenne de Garanties et Cautions

Société anonyme au capital de 262 391 274 euros - 382 506 079 RCS Paris - 59, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris
Téléphone : + 33 (0)1.58.19.85.85 - Entreprise régie par le Code des assurances - www.c-garanties.com
Entité du Groupe BPCE, titulaire de l'identifiant unique REP Papiers n° FR232581_03FWUB délivré par l'ADEME